

dans le cadre de réserve. Il eut sa nomination de colonel de réserve à la date du 26 décembre 1926.

La loi de 1926 sur la réorganisation militaire et le rajeunissement des cadres forçait le lieutenant colonel Bourg à une retraite prématurée. Contre cette loi, inique à ses yeux, qui violait des droits acquis, il soutenait une dernière lutte violente pour sauvegarder à tous ceux qui avaient fait campagne le bénéfice de l'ancienne loi. Respecter ces droits acquis, ce n'eût été que juste et logique et honnête et généreux. Ses démarches étaient nombreuses, il publiait dans la presse des appels fulminants, ses entrevues dans les ministères étaient orageuses. Rien n'y fit. Deux ans trop tôt, lui et beaucoup d'autres officiers de mérite durent abandonner la carrière militaire qu'ils avaient illustrée. Il ne s'en consolait jamais, nous rapporte le capitaine Georges HEINTZ : « Lorsqu'il déposa son uniforme constellé de décorations toutes gagnées sur le champ de bataille, uniforme qu'il avait si dignement et si vaillamment porté, cet homme, ce chef qui n'avait pas tremblé devant la mitraille, pleura comme un enfant. »

Comme il ne pouvait pas se résigner à rester inactif, il se mit au service de l'action patriotique, veillant à ce que l'enseignement de la guerre ne soit pas perdu. De nombreuses associations d'anciens combattants le comptaient dans leur patronage dont l'une des plus anciennes était la Fraternelle du 19^e régiment appelée « Ceux du front ». Au plus fort des dissensions flamandes et des remous de politique étrangère il ne cessait de prêcher le loyalisme à l'égard de la Patrie commune, il ranimait la flamme du souvenir aimant à rappeler comment le danger commun avait soudé toutes les volontés. Un grand jour, chaque année, était la visite du front de l'Yser. Ayant revêtu son bel uniforme, fier de ses nombreuses décorations, se tenant droit comme un jeune lieutenant, grand et alerte, il apparaissait au milieu de ses anciens compagnons d'armes et évoquait les rudes années de la guerre.

Si le colonel aimait la gloire il n'était pas assez fat pour être satisfait d'un vain rôle de figurant et pour plastronner avantageusement au premier rang des tribunes officielles. Il prenait une part active aux travaux des comités, assistait ponctuellement à toutes les réunions, émettait des avis judicieux et aidait efficacement à revendiquer les droits méconnus des anciens combattants. Un jour, en décembre 1925, le lieutenant-général Baron MICHEL, ancien commandant de la IV^e Division, assistait à une soirée patriotique organisée par un groupement dont le colonel était le président d'honneur. S'étant informé sur les buts de l'association, le général, avec une pointe de malice bienveillante, se tourna vers le colonel : « Et vous, Bourg, que faites-vous dans le groupement ? Vous êtes sans doute là pour calmer l'impétuosité des jeunes ? » Le colonel se contenta de sourire de ce compliment. Cependant, le monde des parlotes et des paperasses convenait peu au colonel. Le champ de bataille était son véritable domaine. Il faisait souvent figure d'acteur attardé sur la scène quand déjà le rideau s'est